



CONTRAT D'ENGAGEMENT Champignons Janvier - Mai 2019



Entre l'adhérent de l'AMAP,

Et l'association V'île Fertile représentée par :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Mail : _____
Tél. portable : _____

Jean-Bernard MATH
Champignonniste
45bis avenue de la Belle Gabrielle
75012 Paris / 94130 Nogent-Sur-Marne

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP* résumés ci-dessous :

Engagements de l'adhérent :

- Pré financer la production
- Se rendre **au moins 1 fois** à la champignonnière pendant la durée d'engagement pour participer aux activités de l'association
- En cas d'inscription à un évènement, alerter qui de droit et gérer ses retards et ses imprévus
- Participer à la réunion de bilan de fin de saison.

Engagements du champignonniste partenaire :

- Livrer chaque semaine ses produits frais de sa champignonnière
- Être présent à certaines distributions
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures
- Accueillir les adhérents sur son site de production au moins 1 fois pendant la durée d'engagement
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole
- S'agissant d'un lancement d'activité, certaines livraisons pourront être décalées dans le temps (l'association s'assurera dans ce cas que l'on reste sur la même logique paire/impair).

Le calendrier des distributions sera le suivant :

- La période d'engagement débute le mercredi **23 janvier 2019** et prend fin le mercredi **1er mai 2019**.
- Les distributions ont lieu tous les 15 jours, les mercredis des semaines paires, entre **entre 19h30 et 20h30** (8 distributions).
- Les distributions ont lieu aux **Vergers de l'Îlot**, Rue Guérin Leroux à Fontenay-sous-Bois.
- Le nombre de variétés des champignons et le poids du panier pourront varier en fonction de la production réelle de la champignonnière.

Merci de cocher la case correspondant à votre choix :

Sachet	Prix du sachet	Montant à payer pour 8 livraisons	Votre choix
Grand sachet (env. 500 g)	8€	64 €	<input type="checkbox"/>
Petit sachet (env. 250 g)	4€	32 €	<input type="checkbox"/>

Modalités de règlement :

- Le règlement est établi **par chèque**, à l'ordre de : "V'île fertile".

	N° du chèque	Banque	Émetteur du chèque (si différent de l'adhérent)
Chèque encaissable en janvier			

Fait à Fontenay-sous-Bois, le : _____

L'adhérent	Le producteur
-------------------	----------------------

*disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France